



Droit et recours face a un huissier

Par **FTZ68**, le **17/05/2009** à **01:59**

Bonjour,rnrnVoilà pour faire rapide, un huissier est venu me remettre une décision de justice. Après ces deux mois il risque de revenir soit pour trouver une solution soit pour une saisie...rnComment me protéger de la saisie en sachant que je n'ai pas la somme demandé. Par contre je peux lui proposer un règlement mensuel d'un montant x.rnJ'ai entendu dire qu'il me serait possible de faire par lettre recommandé, de m'arranger avec un pot afin de lui vendre ou style remboursement d'une dette, de lui donner en terme de paiement mes meubles et après réception lui me renvoi aussi une lettre AR en me disant de garder pour l'instant les meubles...et ensuite déposer cela chez un notaire ou huissier afin de faire valider cela....et l'huissier ne pourrait plus saisir mes meubles?rnAlors info ou intox? Et sinon qu'elle autre solution?rnMerci de vos réponsesrnSalutations

Par **Solaris**, le **18/05/2009** à **21:36**

Bonjour,rnrnIl s'agit d'une organisation d'insolvabilité, il s'agit juste d'un délit punit de peine d'emprisonnement et de forte amende puisqu'il s'agit d'un délit.rnPourquoi ne pas déjà proposer un échéancier....